



Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N° 364/MINESU/CAB.MIN/MNB/RMM/MKK/2022
DU 29/08/2022 PORTANT DESIGNATION ET NOMINATION DES
MEMBRES DES COMITES DE GESTION DE QUELQUES ETABLISSEMENTS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE, PROVINCE DU
NORD-KIVU, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant Révision de certaines Dispositions de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses Articles 90, 91, 93 et 202 points 22 et 23 ;

Vu la Loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance n°16/071 du 29 septembre 2016 portant Organisation et fonctionnement des Organes d'Administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 21/006 du 14 février 2021 portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 21/012 du 12 avril 2021 portant Nomination des Vice – Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice – Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 22/002 du 07 janvier 2022 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les Attributions des Ministères, spécialement l'Article 1^{er}, lettre B, point 24, relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu Décret n°22/10 du 04 mars 2022, portant Organisation et Fonctionnement des Cabinets Ministériels ;

Considérant la nécessité et l'urgence qu'il y a de désigner et de nommer les Animateurs des Comités de Gestion des Etablissements ci-dessous indiqués pour leur fonctionnement régulier

En attendant que soient prises les mesures d'application des dispositions légales relatives à l'élection des Recteurs et des Directeurs Généraux dans les Universités et Instituts Supérieurs Congolais ;

91.

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont désignées Directeurs Généraux, les personnes ci -après:

I. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE NYIRAGONGO

N°	NOM ET POST-NOM	MATRICULE
01	CT UWAMAHORO ESPERANCE	7.944.352 K

II. INSTITUT SUPERIEUR DE DEVELOPPEMENT RURAL DE GOMA

N°	NOM ET POST-NOM	MATRICULE
01	Prof AHADI SENGE Phidias	7/922.321 T

III. INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES MEDICALES DE WALIKALE

N°	NOM ET POST-NOM	MATRICULE
01	CT. AMISI RAMAZANI	7/950.475 T

IV. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE WALIKALE

N°	NOM ET POST-NOM	MATRICULE
01	Prof KISEKEL WA CHALONDAWA	7/922.248 A

V. INSTITUT SUPERIEUR DE DEVELOPPEMENT RURAL DE WALIKALE

N°	NOM ET POST-NOM	MATRICULE
01	CT. MUHINDO BALENGEKE	7/931.417 X

VI. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE MACHUMBI

N°	NOM ET POST-NOM	MATRICULE
01	CT. MUHUBA MUSOKA	7/931.160 P

Article 2 : Sont nommés aux fonctions en regard de leurs noms, comme membres des Comités de Gestion, aux côtés des Directeurs Généraux désignés à l'article premier, les personnes ci-après :

I. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE NYIRAGONGO

N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	MATRICULE
01	CT SHIMIYIMANA BWENGE Augustin	Secrétaire Général Académique	7/944.362 A
02	DUNIA BITWAYIKI Déogratias	Secrétaire Général Administratif	
03	MBORANUMWE SIRWANONE	Administratif du Budget	7/952 97 X

II. INSTITUT SUPERIEUR DE DEVELOPPEMENT RURAL DE GOMA

N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	MATRICULE
01	CT MBUSA MUVUGHE Gabriel	Secrétaire Général Académique	
02	CT. MUJENAMA KARUHIYE	Secrétaire Général chargé de la Recherche	7/954.681 V
03	BULONVU BUALE Aimé	Secrétaire Général Administratif	
03	MBUSA MWIKA BAHATI	Administratif du Budget	7/982.823 V

III. INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES MEDICALES DE WALIKALE

N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	MATRICULE
01	CT KAMWAMI NSOLI SUMAILI	Secrétaire Général Académique	7 931 382 L
02	CT. BURONGU HALIMOJA Luc	Secrétaire Général Administratif	7 953 399 Z
03	ITUNDA MUSINDA Bernard	Administratif du Budget	

IV. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE WALIKALE

N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	MATRICULE
01	CT BAUMA KIRANGA Elias	Secrétaire Général Académique	7/931.393 K
02	Ass2 ASSUMANI MAYANI Chérubin	Secrétaire Général Administratif	7/940. 334 C
03	Ass2 MUSIMBI MONGO Faustin	Administratif du Budget	7/940. 327 C

V. INSTITUT SUPERIEUR DE DEVELOPPEMENT RURAL DE WALIKALE

N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	MATRICULE
01	CT ISHUNGA NKUBA OMELO	Secrétaire Général Académique	7/931. 384 P
02	WEMBA LUKAMBO Luc	Secrétaire Général Administratif	7 931 398 P
03	Ass2 NSAMAMBA MAWAZO Sylvie	Administratif du Budget	7/946.862 C

21.

VI. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE MACHUMBI

N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	MATRICULE
01	CT KAURWA HANGI	Secrétaire Général Académique	7 934 343 T
02	CT. FAIDA KASHEKE	Secrétaire Général Administratif	7 931 158 L
03	BAUMA BWAALE	Administratif du Budget	

Article 3 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 4 : Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent Arrêté, qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 29 AOÛT 2022

MUHINDO NZANGI BUTONDO

